

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 18
votants : 23 (dont 5 pouvoirs)

date de convocation : 19 mai 2021

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 31/05/2021
publié, affiché le
31/05/2021
Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes AGORA en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire

Étaient présents : Mesdames BEHRA, ARDOUIN, Messieurs PINCHAULT, LIBAUD, SALADIN, adjoints, Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LAPLAINE, GAUFILET, MOREAU JOSEPH, VIOL, BIGNON, Messieurs PINON, GERARD, BARACHET, LOUET, PAQUET,

Excusés : Monsieur DALOT qui donne pouvoir à Madame BEHRA, Madame FOURRÉ qui donne pouvoir à Madame ARDOUIN, Madame LE CARER-MIOTTON qui donne pouvoir à Madame GAUFILET, Madame DESMAISON qui donne pouvoir à Madame VIOL, Monsieur BOUTIN qui donne pouvoir à Madame MOREAU JOSEPH, Monsieur CHABENAT, Monsieur GAURIAT, Madame PRUNIER

Absent : Monsieur DEWEZ,

Monsieur Michel PINON a été élu secrétaire.

Délibération n° 36/2021

Objet : Tarifs Restaurant scolaire et Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Le rapporteur : Jacky PINCHAULT

Le conseil municipal est invité à fixer les tarifs du restaurant scolaire et de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole pour l'année scolaire 2021-2022 (septembre 2021 à juillet 2022).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2021-2022 à savoir :

Restaurant scolaire :

- 3,55 € le repas par enfant, 2,60 € le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.

Si une des conditions fixées dans le règlement intérieur est réunie, une majoration sera appliquée et les tarifs seront alors de 4,45 € le repas par enfant et 3,25 € le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole :

- 2,10 € le matin et 3,25 € l'après-midi avec goûter à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

93/2021

Si une des conditions fixées dans le règlement intérieur est réunie, une majoration sera appliquée et les tarifs seront alors de 2,60 € le matin et 4,05 € l'après-midi avec goûter à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

- En cas de non-respect de l'horaire de fermeture (18 heures 45) de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole les lundis, mardis, jeudis et vendredis une majoration de 5€ par ¼ heure sera facturée.

Extrait certifié conforme,
Ardentes le 28 mai 2021
Le Maire,

Gilles CARANTON

